

MO/1	Restauration de pelouses sèches
Enjeu (cf. § C.1.1)	Stopper la disparition, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels ou semi-naturels ouverts.
Objectif visé (cf. § C.1.1)	Garantir la préservation et encourager la reconquête d'ensembles prairiaux suffisamment vastes et interconnectés entre eux ;
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p><b>6210 *</b> Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Augmentation de la surface de l'habitat (<b>6210</b>)  Amélioration de l'état de conservation de l'habitat (<b>6210</b>)  Site potentiel de nidification pour la Pie-grièche écorcheur (<b>A338</b>)</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Expression de la biodiversité floristique et faunistique liée à cet habitat, sauvegarde d'espèces patrimoniales.</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>Différents contextes justifient l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>(A)</b> milieu sec partiellement ouvert envahi par la fruticée. Réouverture par débroussaillage mécanique accompagné de travaux de bûcheronnage (coupe d'arbres et démontage), de taille d'arbuste, de l'évacuation des produits de coupes ou leur stockage en sous-bois. Restructuration des lisières par bûcheronnage et taille d'arbustes.</li> <li>- <b>(B)</b> milieu sec envahi par le robinier. Déboisement, arasement des souches (optionnel), évacuation des produits de coupe ou stockage en sous-bois, coupe des rejets jusqu'à année n+2</li> </ul>	
<p>Bonnes pratiques associées à l'action :</p> <p>Pas de traitement chimique des souches, maintien (cas <b>(A)</b>) ou reconstitution ultérieure (cas <b>(B)</b>) d'éléments arbustifs internes (espèces allochtones thermophiles), intervention avec du matériel propre (risque d'insémination de plantes non désirables), utilisation d'un matériel (engin, broyeur) adapté limitant l'impact sur le sol, débardage doux, pas d'installation de mirador ou autre infrastructure cynégétique après travaux, maintien ou reconstitution de l'ourlet arbustif en bordure de forêt, garantir un entretien régulier adaptée de l'habitat après restauration (voir action MO3), en particulier la coupe des rejets ligneux dans le cas <b>(A)</b>, celui-ci étant inclus au contrat dans le cas <b>(B)</b> du fait de la vigueur des rejets de robinier.</p>	
<p>Références techniques et financières :</p> <p><b>(A)</b> Voir action LIFE Rbin vivant  <b>(B)</b> Voir action LIFE Rbin vivant PCA</p>	
<p>Moyens de mise en œuvre :</p> <p>Contrat NATURA 2000 A FH 005  Contrat NATURA 2000 F 27 0001  Autres moyens : financements publics dans le cadre de programmes environnementaux.</p>	

**Conseil de mise en œuvre :**

Evaluer préalablement la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité et sa réussite sur le site envisagé.

Les facteurs favorables à la restauration de pelouses sèches peuvent être :

- la présence proche ou en contact de pelouses en bon état de conservation ;
- le rôle de corridor écologique que peut jouer le site envisagé ;
- l'existence avant travaux de l'habitat sous une forme intersticielle (succession végétale partielle) ;
- les qualités stationnelles en relation avec la préexistence dans un proche passé de l'habitat dans un bon état de conservation avec éventuellement la présence d'espèces patrimoniales caractéristiques de l'habitat.

**Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :**

Etat des lieux avant/après constitué par photographies

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :**

Apparition des espèces floristiques caractéristiques de l'habitat (6210)